



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 5 avril 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ET LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE COUNCIL 82 JAMES LYMAN
ANNONCENT UN ACCORD CONTRACTUEL PROVISOIRE ENTRE L'ETAT ET LE GROUPE DES
SUPERVISEURS DU COUNCIL 82**

Le Gouverneur de l'Etat de New York M. Andrew M. Cuomo et le directeur administratif du Council 82 James Lyman ont annoncé aujourd'hui un accord contractuel provisoire entre l'Etat et le groupe des superviseurs de Council 82.

Le projet comprend une augmentation des salaires nulle pour 2011-2013, assure une protection contre les licenciements et offre des avantages en matière de santé fixés en fonction des autres unités de négociation de l'Etat. L'accord prévoit une augmentation générale du salaire de 2 % pour 2014 et 2015, neuf jours de congé pour réduction de déficit et des ajustements des primes d'assurance santé.

« Il faut se partager les sacrifices en ces temps financiers difficiles, et je me réjouis qu'en travaillant ensemble, nous ayons pu en arriver à un accord provisoire avec le Groupe de superviseurs de Council 82, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Il s'agit d'un accord juste et raisonnable qui protège les emplois des hommes et femmes travaillant à la protection des New-Yorkais. Je remercie le directeur administratif Lyman et les deux équipes de négociation pour leur dur labeur en vue d'arriver à un accord provisoire. »

James Lyman, directeur administratif de Council 82, a déclaré : « Il s'agit d'un contrat équitable pour tous ceux qui sont concernés, l'Etat, les contribuables et les hommes et femmes de l'unité de négociation, qui ont travaillé très dur. Ce sont eux qui préservent la sécurité de l'Etat de New York, et ce contrat reflète le respect que nous leur devons. Nous félicitons le Gouverneur et les deux équipes de négociation pour leurs efforts et leur engagement à conclure une entente. »

L'accord suit le modèle des contrats négociés au cours des années passées et comprend :

- Aucune augmentation salariale pour 2011-2013, une augmentation de 2 % pour 2014 et 2015.
- L'accord comprend des augmentations de salaire de 3 % et 4 % pour 2009-2011, suivant le même schéma que les autres unités. Ces augmentations ont été provisionnées préalablement dans le plan financier de l'Etat.

- Une prime d'ancienneté de 1 000 \$ payée à concurrence de 775 \$ la troisième année et de 225 \$ la quatrième année.
- Un congé pour réduction de déficit d'un total de neuf jours et permettant des économies de 2,3 millions de dollars. Le total de ces journées sera déduit de la paie rétroactive pour 2009-2011.
- Les employés seront remboursés en versements égaux de la valeur des quatre jours de congé pour réduction de déficit, et ce, à compter du terme du contrat.
- Des paiements rétroactifs devant être réglés en un seul versement au cours du prochain exercice financier.
- Une augmentation de 6 % des primes d'assurance-maladie, ce qui élève l'action-travail à 16 % pour les individus et à 31 % pour les primes familiales.
- Une option d'assurance-maladie pour les officiers, afin qu'ils puissent choisir d'adhérer à une assurance santé non publique via leur conjoint(e)/compagnon ou compagne.
- Les changements apportés aux avantages de santé, y compris les modifications des primes, feront économiser 3,5 millions de dollars sur la période du contrat et 1 million de dollars par an après 2016.
- Les membres bénéficieront d'une plus grande protection contre le licenciement. Les réductions d'effectifs autorisées par la loi et suivant les décisions de la Direction de fermer ou de restructurer les établissements, les recommandations de la commission SAGE ou les changements matériels ou imprévus de la situation financière de l'Etat ne sont pas couverts par ces limitations.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418